



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 à 19:30 heures à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 35, 21e Rue, lequel immeuble est situé dans la zone Ra-3.

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser l'augmentation de la hauteur permise de la construction d'un bâtiment accessoire à la résidence de type garage de 18' (5.49 m) par 32' (9.75 m) à 18' (5.49 m) de haut au lieu de 16.4' (5 m) de haut, tel que prescrit par l'article 6.3 du règlement de zonage 99-044, relatif à l'édification du bâtiment accessoire sans toutefois dépasser la hauteur du faite du bâtiment principal.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 13 juin 2013

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **13 juin 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **13 juin 2013**

.....
Pierre Rondeau